MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 CHAMPEIGNE (zone de protection spéciale)

	January and San						-		-
NOR:	DEVI	NIC	06	5	0	2	7	4	A
	1								-

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête:

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 CHAMPEIGNE » (zone de protection spéciale FR2410022) l'espace délimité sur les sept cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Indre-et-Loire : Athée-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Bléré, Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Chédigny, Cigogné, Cormery, Courçay, Dolus-le-Sec, Genillé, Le Liège, Luzillé, Reignac-sur-Indre, Saint-Quentin-sur-Indrois, Sublaines, Tauxigny.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 CHAMPEIGNE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Indre-et-Loire, à la direction régionale de l'environnement du Centre, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 AVR. 2006

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2410022 CHAMPEIGNE (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - <u>Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement</u>

	Burhinus oedicnemus
	Circus cyaneus
	Circus pygargus
	Falco columbarius
	Asio flammeus
٠.	Tetrax tetrax
	Lanius collurio
	Pluvialis apricaria
	Asio flammeus Tetrax tetrax Lanius collurio

2 - <u>Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement</u>

A113	Caille des blés	Coturnix coturnix
A160	Courlis cendré	Numenius arquata
A142	Vanneau huppé	Vanellus vanellus